

Les marchés de l'énergie : marchés du gaz naturel et du charbon

Le marché du gaz naturel

a) Une matière première standardisée

Le gaz naturel peut aussi être considéré comme une "commodity", mais il est loin de présenter la même versatilité que le pétrole du fait du poids des infrastructures de transport, stockage et distribution.

b) Infrastructures du gaz naturel

La chaîne du Gaz Naturel Liquéfié (ou GNL) suppose l'érection de terminaux de liquéfaction chez l'exportateur et de regazéification chez l'importateur, Tandis que la construction des gazoducs demande la pose d'un réseau de canalisations très coûteux, surtout si des mers doivent être traversées.

c) Les contrats à long terme

A la différence du pétrole, le développement de telles infrastructures ne peut se concevoir que dans le cadre de contrats à long terme liant producteur et consommateur, appelés « *Take or pay* », l'acheteur s'engageant à l'avance sur les volumes acquis, indépendamment de ses besoins instantanés.

De plus, la vulnérabilité de l'ensemble des infrastructures gazières est bien supérieure à celle des installations pétrolières, augmentant le risque géopolitique.

Tout ceci explique la relativement faible part du gaz dans les échanges internationaux d'énergie.

d) Commerce international du gaz naturel

Ce graphique montre l'évolution du commerce international de gaz naturel, en pourcentage de la production totale, la courbe supérieure représentant l'ensemble GNL et gazoduc, et l'inférieure le GNL seul.

Cette carte montre les principaux pays importateurs, en vert plus ou moins foncé, et les principaux pays exportateurs, en bistre.

Le marché du charbon

a) Spécificités

Le vocable de charbon recouvre des minerais de propriétés très variées, tant en terme de pouvoir calorifique, qui varie presque du simple au double entre les lignites et la houille, qu'en terme d'impuretés comme du soufre et des composés azotés

Il n'y a pas dans ces conditions interchangeabilité des charbons entre eux ni donc possibilité d'une cotation universelle.

De plus, le faible pouvoir calorifique du charbon et son caractère solide ont pour effet que le coût relatif de son transport est beaucoup plus élevé que celui du pétrole, de telle sorte que les prix rendu utilisateur sont beaucoup plus sensibles à l'éloignement des zones de production que pour le pétrole.

Par ailleurs le charbon nécessite des infrastructures importantes pour son acheminement et son stockage, à la fois au niveau portuaire et ferroviaire, qui sont un préalable coûteux à un recours important à cette source d'énergie.

De plus, dans les pays industrialisés, presque les seuls à s'approvisionner sur le marché international du charbon, il est employé quasiment exclusivement pour la génération d'électricité, et ne se pose donc pas en concurrent du pétrole, mais plutôt du nucléaire.

Les contrats de vente sont donc des contrats qui précisent non seulement les coûts unitaires et les quantités, mais aussi les qualités des charbons.

b) Commerce international du charbon

Cette carte montre les principaux pays importateurs, en bleu-gris plus ou moins foncé, et exportateurs, en violet

Des marchés très différenciés

Comme on vient de le voir, les marchés de l'énergie sont en fait très différents :

- le **charbon** et le **gaz** voient leurs échanges régis par des contrats d'approvisionnement négociés sur des bases bilatérales,
- dans le cadre au moins de politiques à moyen terme de part et d'autre, sinon de réel partenariat,
- tandis que le **pétrole**, qui s'est partiellement dégagé de l'emprise des grandes compagnies internationales, s'échange maintenant de plus en plus sur un marché concurrentiel et libre, suivant ainsi les variations de l'offre et de la demande.

Compte tenu de son poids relatif dans les échanges énergétiques internationaux c'est le prix du pétrole qui reste encore le **prix directeur de l'énergie**, même si certains découplages apparaissent avec le charbon et le gaz.

L'un des principaux avantages du gaz naturel est sa propreté, notamment en terme d'émission, d'une part de gaz carbonique plus connu sous le nom de CO₂ et d'autre part d'oxydes de soufre et d'azote.

Pour le reste, les coûts liés aux infrastructures nécessaires viennent grever son prix.

Le **gaz naturel** peut encore être quant à lui considéré comme indexé sur les prix du pétrole, la raison profonde étant que les principaux exportateurs évitent de concurrencer directement le pétrole.

Ceci étant, nous avons vu que ces deux hydrocarbures présentent des caractéristiques commerciales fort différentes.

Autant l'un est susceptible de s'accommoder d'un marché concurrentiel instantané, autant l'autre demande un partenariat sur le long terme : leurs structures de coûts sont radicalement différentes.

De plus en plus, des voix s'élèvent dans les pays consommateurs pour remettre en cause cette indexation, au nom des grands principes du libéralisme, considérant que les usagers seront les premiers bénéficiaires d'un marché concurrentiel.

Ces personnes demandent en particulier que les contrats à long terme soient renégociés sur des périodes plus courtes, pour permettre l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs.

Le marché du gaz naturel a ainsi commencé à se libéraliser, d'abord aux Etats Unis et au Royaume Uni, et l'Union Européenne entend poursuivre dans cette voie